DÉCISION (PESC) 2017/1177 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 26 juin 2017

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (EUTM RCA/2/2017)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2016/610, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM RCA, y compris les décisions portant nomination des commandants ultérieurs de la mission de l'Union.

(2) Le 10 janvier 2017, le COPS a adopté la décision (PESC) 2017/112 ([2]) portant nomination du général de brigade Herman RUYS en tant que commandant de la mission de l'Union EUTM RCA.

(3) La décision (UE) 2017/971 du Conseil ([3]) a modifié la chaîne de commandement de l'EUTM RCA. Par conséquent, la décision (PESC) 2017/112 a été abrogée et le général de brigade Herman RUYS a été nommé commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(4) Le 24 mai 2017, le Comité militaire de l'Union européenne a recommandé d'approuver la nomination du général de brigade Fernando GARCÍA BLÁZQUEZ, proposée par le Comité commun de l'Eurocorps, pour succéder au général de brigade Herman RUYS en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA, à partir du 24 juillet 2017.

(5) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense. Par conséquent, le Danemark ne participe pas à l'adoption de la présente décision et n'est pas lié par celle-ci ni soumis à son application,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Fernando GARCÍA BLÁZQUEZ est nommé commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), à partir du 24 juillet 2017.

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21.

([2]) Décision (PESC) 2017/112 du Comité Politique et de Sécurité du 10 janvier 2017 portant nomination du commandant de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (EUTM RCA/1/2017) (JO L 18 du 24.1.2017, p. 47).

([3]) Décision (UE) 2017/971 du Conseil du 8 juin 2017 déterminant les modalités de planification et de conduite des missions militaires à mandat non exécutif menées par l'Union européenne dans le cadre de la PSDC et modifiant la décision 2010/96/PESC relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes, la décision 2013/34/PESC relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et la décision (PESC) 2016/610 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (JO L 146 du 9.6.2017, p. 133).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2017

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
W. STEVENS